

2^{ème} Slalom des Eoliennes
Epreuve sur le circuit de Clastres
Dimanche 18 avril 2010

REGLEMENT PARTICULIER

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard des courses de côte et des slaloms.

L'association Sportive Automobile de l'Aisne organise le dimanche 18 avril 2010 sous le patronage de l'Ecurie Quentin de la Tour , un slalom automobile régional dénommé « 2^{ème} Slalom des Eoliennes » sur le circuit de Clastres (02).

Cette épreuve compte pour la Coupe de France des slaloms et les Championnats du comité régional Nord-Picardie 2010.

Le présent règlement a été approuvé par le comité régional Nord Picardie sous le numéro 06 en date du 25/01/2010 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro R63 en date du 03/02/2010.

ARTICLE 1 P : ORGANISATION DE LA COURSE.

1.1.p : Officiels

Collège des commissaires sportifs :	Président	Jean MISSWALD (lic 2212)
	Membres	Thomas LEMIRE (lic 35253) Jean-Marc ROGER (lic 3257)
Direction de course :	Secrétaire	Sandrine LANGELEZ (lic 42411)
	Directeur de course	Christophe GALLOT (33531)
	Directeur de course adjoint	Alexis SERRIS (lic 16688)
	Commissaires techniques	Responsable Jérémy DESSE (48234) – Régis THILMANY (110645) – Jean-Claude POULEUR (140581) – Simon CANDELIER (170521) – Christian PERROT (12848) – Marc CHARBONNEAU (47435)
	Chargés des relations avec les concurrents	Annick NARGUET (1585)
	Chronométrage	C.R.S.A Nord-Picardie
	Organisateur administratif	ASA Aisne
	Organisateur technique	Ecurie Quentin de la Tour

1.2.p : Horaires :

Clôture des engagements avec droits réduits	Lundi 12 avril 2010, minuit
Publication de la liste des engagés	Au début des vérifications administratives
Vérifications administratives et techniques obligatoires	Le 18 avril 2010 de 07h00 à 09h30 selon les groupes (voir art. 1.3.p)
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires	Le 18 avril 2010 à 09h45
Début de l'essai chronométré obligatoire	Le 18 avril 2010 à partir de 08h30
Affichage de la liste des concurrents admis à la course	Le 18 avril 2010 à 10h00
Course (4 manches officielles)	Le 18 avril 2010 à partir de 10h30
Après la dernière manche	Le parc fermé sera le parc concurrent
Affichage des résultats provisoires	Le 18 avril 2010, 15' après la dernière manche
Remise des prix	heure et lieu sur le site donné lors des vérifications

Le SLALOM DES EOLIENNES se déroule, pour ce qui est des vérifications, de la réunion du collège des commissaires, du tableau d'affichage, du parc pilote et du parcours sur le site du circuit automobile de Clastres, près de Saint-Quentin (02)

1.3.p : Vérifications :

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le 18 avril 2010 de 07h30 à 09h30 sur le circuit de Clastres

- Groupes N, FN, A et FA.....avant 08h30
- Groupes F, GT, Z et loisir.....avant 09h00
- Groupes D/E, C3, CN et CM.....avant 09h30

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées dans un endroit qui sera précisé par un communiqué de l'organisation, au début des vérifications. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 45 euros TTC.

Les concurrents sont tenus de présenter aux vérifications, la fiche d'homologation et le passeport technique, (la carte grise pour les groupes loisirs)

Aucune vérification ne pourra avoir lieu après l'heure de fermeture des contrôles.

1.4.p : Dispositions particulières :

Le SLALOM DES EOLIENNES s'est engagé à respecter le règlement type du comité régional du sport automobile Nord-Picardie, notamment en ce qui concerne les horaires, le montant des droits d'engagement et la remise des prix. L'organisateur s'engage à faire parvenir par fax les résultats dès le lendemain de l'épreuve. Dans le cas où les dispositions prévues ne sont pas respectées, le bureau du comité pourra annuler les points attribués pour cette épreuve. Les concurrents en seront informés par affichage sur une épreuve suivante.

D'autre part, les classements seront disponibles sur Internet : www.sportautonord.com après chaque épreuve et ils seront affichés au tableau d'affichage des épreuves suivantes.

ARTICLE 3 P. : CONCURRENTE ET PILOTE

3.1.p : Engagements :

- Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante: Gilles DANIEL, 57 rue André DIETRICH t02590 ETREILLERS Téléphone 03 23 652779. La liste des engagés sera close dès que le nombre maximum des engagés prévu à l'article 4.1.p aura été atteint, et au plus tard le lundi 12 avril à minuit. E-Mail : asa.aisne@wanadoo.fr
- Jusqu'au mercredi 14 avril 2009, courrier du matin, les droits d'engagement sont fixés à 90 € avec la publicité de l'organisateur et le double, soit 180 € sans la publicité.
- **Ne seront pris en compte que les engagements accompagnés des frais de participation. Pour les règlements en espèce, un chèque de caution est demandé, il sera rendu lors de vérifications**
- Les concurrents déclarant forfait avant le début des vérifications seront intégralement remboursés. Les concurrents voulant contacter l'organisateur **pendant** la durée de l'épreuve peuvent appeler le **03 21 81 56 68 ou le 06 13 03 38 08. Tout concurrent ayant pris le départ de la manche d'essai ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.**
- Si 4 jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler celle-ci. Les engagés seront prévenus de cette décision.

ARTICLE 4 P : VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.1.p : Voitures admises.

GROUPE	CLASSE
Loisir	L1
	L2
	LE
F2000	F2000/1
	F2000/2
	F2000/3
GT de série	GT1
	GT2
FC/FS	FC1 / FS1
	FC2 / FS2
	FC3 / FS3

GROUPE	CLASSE
N/FN	FN1
	N/FN2
	N/FN3
	N/FN4
A/FA	A/FA1
	A/FA2
	A/FA3
	A/FA4
D/E	D/E1 + Campus
	D/E2
	D/E3 (FF, FR, F3B)

GROUPE	CLASSE
CM	CM1 + CM2
C3	C1
	C2
CN	CN1
	CN2
Z	

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à 200. Une même voiture pourra être utilisée par deux pilotes.

Les pilotes du groupe Loisir s'engagent à présenter une voiture d'origine équipée de pneumatiques homologués portant l'inscription D.O.T.,
Sièges, ceintures de sécurité, volant, silencieux arrière type tuning autorisés

4.2.7 : Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Courses de côte et slalom

Voitures fermées, groupes CM et GTTS, niveau sonore maximal : 105 dB A maxi

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : 110 dB A maxi

La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.

Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée / parcours suivant.

Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de toutes les montées / parcours précédents

4.2 p : Numéros de course.

Le prix de 2 jeux de numéros de course est compris dans l'engagement.

Dans le cas de l'utilisation d'une voiture par plusieurs pilotes, UN et UN SEUL numéros de course devra être visible et ce, à tout moment du meeting, sous peine de suppression des temps de la (des) manche(s) concernée(s).

ARTICLE 5 P : PUBLICITES

Les publicités obligatoire et optionnelle seront précisées par un communiqué de l'organisateur qui sera remis lors des vérifications.

Toutes prises de photos et/ou de films à des fins commerciales devront faire l'objet d'une demande écrite au comité d'organisation et d'un accord de celui-ci. Les prises de films et/ou photos pour diffusion gratuite sur des sites internet ne sont pas concernées.

ARTICLE 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.p : Parcours.

Le plan du SLALOM DES EOLIENNES est en annexe. Il sera long d'environ 1800 mètres. La course se déroulera avec 1 manche d'essai chronométrée obligatoire et 4 manches de course.

6.5.p : Parc concurrent :

Le parc concurrent sera situé aux abords du circuit. Il sera accessible dès 17h30 le samedi 17 avril. Les remorques seront garées au même endroit.

6.6.p : Parc fermé final.

Les voitures devront rester en parc fermé jusqu'à la fin du délai de réclamation. Les pilotes dont les voitures sont absentes du parc seront obligatoirement exclus. A l'issue de la dernière manche de course, le parc concurrent sera le parc fermé de la course.

6.7.p : Tableaux d'affichage :

Les tableaux d'affichage seront placés pendant toute la durée de la course au niveau de la pré-grille de départ. Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8.p : Permanence.

Pendant l'épreuve, une permanence sera assurée au P.C. organisation à proximité de la ligne de départ. Le téléphone est le 03.21.81 56 68 ou le 06 13 03 38 08. Le centre de secours le plus proche a été informé.

ARTICLE 7 P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

7.2.p : Briefing :

Il n'y aura pas de briefing.

7.3.p : Course :

La course se déroulera en 4 manches officielles :

Selon le nombre de concurrents, l'essai et la course se dérouleront ou non, NON-STOP. La précision vous sera donnée aux vérifications administratives.

Les départs pour les manches de course se feront dans l'ordre inverse des numéros, ils seront donnés par des feux. Le chronométrage se fera par des cellules au 1/100° de seconde.

Les doubles montes partiront en premier dans l'ordre décroissant des numéros. Les commissaires du parc Pré-grille, remettront les doubles montes dans leur ordre de numéros quand elles deviendront « simple monte »

Chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe, dans l'ordre décroissant des numéros, **une pénalité de 5 secondes pourra être appliquée en cas de retard du concurrent.**

7.4.p : Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve. Des contrôles peuvent être effectués dans les structures ou par la prise de température des pneus sur la grille de départ.

ARTICLE 8 P : PENALITES

Echauffement des pneumatiques	Exclusion de l'épreuve
Passage dans l'ordre différent que celui prévu	5 secondes ajoutées à la manche
Quille renversée ou déplacée	3 secondes dans la manche
Quille d'arrivée renversée, déplacée ou dépassée	5 secondes dans la manche
Porte manquée, erreur de parcours	Exclusion de la manche
Non-participation à une manche (Art 7.3p)	Exclusion
Non-participation à la manche d'essais	Décision du collège des commissaires

ARTICLE 9 P : CLASSEMENT.

Le classement sera réalisé en tenant compte du meilleur temps réalisé des 4 manches de course, la meilleure étant retenue. En cas d'ex æquo, ce sera le meilleur premier temps, deuxième temps voire 3^{ème}, puis éventuellement le temps de la manche d'essai.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage, 15 minutes après la fin de la dernière manche de la course. Ils seront définitifs, au plus tôt, 30 minutes après l'affichage provisoire.

Il y aura un classement général, un classement par classe dans chacun des groupes, un classement féminin et un classement pour les voitures du groupe loisir.

Une attribution des points aura lieu conformément au règlement de la coupe de France des slaloms et au règlement du championnat du comité régional.

ARTICLE 10 P : PRIX

10.2 p : Prix.

Les prix suivants seront prévus (ils ne sont pas cumulables) (en euros) :

Classement général	220, 160, 110
Dans chaque classe (sauf loisir)	
• De 1 à 3 partants :	60
• De 4 à 8 partants :	90, 60
• Plus de 8 partants :	90, 60, 40
Groupe Z : idem classe	
Féminin	idem classes
Au groupe loisir	Seront récompensés le premier L1, L2 et LE

10.3 : Coupes :

Des coupes seront distribuées à tous les concurrents classés et présent à la remise des prix. (voir article 10.5)

10.4 : Podium :

Un podium sera prévu après l'arrivée, avec la présentation des 3 premiers du classement général et les vainqueurs de chaque classe.

10.5 : Remise des prix et coupes :

Elle aura lieu au podium, l'heure sera précisée par un communiqué.

2^{ème} SLALOM DES EOLIENNES
CIRCUIT DE CLASTRES (02)
18 AVRIL 2010

DEMANDE D'ENGAGEMENT

A retourner pour le lundi 12 avril minuit à l'adresse suivante : Gilles DANIEL, 57 rue André DIETRICH 02590 ETRAILLERS téléphone 03 23 652779

E-Mail : asa.aisne@wanadoo.fr

Accompagnée des droits d'engagement de **90 euros**, le chèque est à l'ordre de « Ecurie Quentin de la Tour ». **Tous les concurrents désirant prendre une licence à la journée, devront présenter un certificat médical d'aptitude à la conduite de l'année en cours.**

1^o PILOTE

Nom		Prénom	
Numéro Rue			
CP	VILLE		
Numéro de licence	Code ligue	Code ASA	ASA
N°de permis de conduire	Tel dom	Tel travail	
Tel portable	Adresse e-mail		

2^o PILOTE (si double monte)

Nom		Prénom	
Numéro Rue			
CP	VILLE		
Numéro de licence	Code ligue	Code ASA	ASA
N°de permis de conduire	Tel dom	Tel travail	
Tel portable	Adresse e-mail		

VEHICULE ENGAGE :

Marque	Type	Cylindrée
--------	------	-----------

J'engage la voiture :

Groupe	Classe
--------	--------

Le pilote et le concurrent reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et en acceptent les modalités. Ils déclarent en outre, être informés sur la réglementation sur le dopage.

Fait à le2009

(signatures)

--

Le 1^{er} pilote

--

Le 2^{ème} pilote